

PROCES VERBAL DU 16 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize janvier à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 9 janvier 2019

Présents : MM PORTES JM, DAURIAN B, PLATON JM, RAIMAUT V, MISTLER JM, BARBE Ch, MMES LAFARGUE J, SERES A, BEZIADE S, DARCOS ML,

Absents excusés : M LESBEGUERIE, Mme LALANE, M PLANTON

Procurations : Mme LALANE à Mme SERES, M PLANTON à M DUPIOL,

Absents : DUBERGEY L,

Secrétaire de séance : M MISTLER Jean Michel

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

1) INDEMNITES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le maire rappelle que le recensement de la population a débuté le 17 janvier 2019. Deux agents sont actuellement sur le terrain. Ils seront rémunérés à l'indice sur une durée hebdomadaire de 17h30. L'INSEE préconise un agent à mi-temps pour recenser 250 foyers.

La dotation de l'Etat s'élève 1529 €.

Chaque agent est en charge d'un district qui demande de nombreux déplacements avec un véhicule. Lors du dernier recensement une indemnité de 150 € avait été consentie à chaque agent. Il propose d'augmenter cette indemnité de 30 €.

Ouï le rapport de M le Maire,

Le conseil après avoir délibéré et à l'unanimité :

décide d'octroyer une indemnité de 180 € à chaque agent pour les charges de frais de déplacement sur le territoire très vaste de la commune.

charge M le maire d'inscrire la dépense en fonctionnement au budget 2019.

2) et 3) CREATION REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL ET CREATION D'UNE CLASSE OCCITAN

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la situation des deux écoles :

Les écoles de Bernos Beaulac et de Cudos observent depuis quelques années une baisse des effectifs.

Selon la prochaine carte scolaire proposée par l'Académie de la Gironde, sans création de RPI en septembre 2019, Cudos fermera une classe et Bernos sera sous une mise de sauvegarde. Au regard de cette situation, l'Education Nationale a fait connaître ses intentions de revoir à la baisse les postes pour la rentrée 2019 à l'école de Cudos.

M le maire indique qu'une pétition des parents non élus lui a été remise. Cette pétition est issue d'une réunion parents/ enseignants où les enseignants ont présenté les points positifs pédagogiques d'un RPI. Plusieurs parents ont alors modifié leur décision quant à la création d'un RPI.

M le maire rappelle en parallèle le souhait du conseil municipal : créer une classe d'occitan bilingue pour les PS maternelles ;

M DAURIAN indique qu'à la lecture du compte rendu de la réunion des deux commissions RPI, il n'a pas retrouvé les positions prises par les élus de Cudos concernant la création de la classe d'occitan.

M le maire propose de mettre en place un RPI avec la commune de Bernos pour la rentrée 2019, avec création d'une classe occitane à la rentrée 2020, s'il n'y a pas de possibilité pour la rentrée 2019.

Mme LAFARGUE insiste pour le choix d'un RPI avec la création de la classe d'occitan dès la rentrée 2019.

M PORTE explique que la mise en place n'est pas évidente, et qu'il faut requérir la volonté des parents et du corps enseignant en priorité.

M BARBE demande s'il y aura un enseignant d'occitan disponible en cas de création de classe.

M PORTE rappelle les principales formes d'instruction de l'occitan :

- Enseignement traditionnel création d'une classe bilingue occitan à mi-temps (partage des matières entre les enseignants, mi-temps français, mi-temps occitan. Les parents choisissent d'inscrire ou non leurs enfants à cet enseignement.

- Enseignement renforcé (3 h soit une matinée par semaine), destiné plutôt aux RPI et aux petites structures. Cette fois c'est la commune qui décide et impose le choix.

Il propose de commencer pour la rentrée 2019 par un enseignement renforcé d'occitan (3 h /semaine).

M PLATON pense que c'est contraignant pour les parents de rendre obligatoire cet enseignement.

M PORTE propose qu'il soit demandé à M FLOUROUX de faire une intervention auprès des parents des deux communes afin de bien expliquer les points positifs de cet enseignement.

Mme BEZIADE demande si l'on a une proposition de répartition des effectifs pour la rentrée 2019.

Les directeurs des deux écoles ont proposé la répartition suivante :

78 élèves à Cudos : 1 classe de 15 PS, 1 classe de 20 GS, 1 classe de 21 CE1 et 1 classe de CM1/CM2 (élèves de Cudos)

74 élèves à Bernos : 1 classe de 19 MS, 1 classe de 12 CP, 1 classe de 21 CE2 et une classe de 22 CM1/CM2 (élèves de Bernos)

M le maire explique que ce RPI reposerait sur un accord conventionnel entre les communes signé par les deux maires.

Dans cette convention, il est stipulé la répartition financière des deux communes : partage des rémunérations pour la durée du temps scolaire des 2 ATSEM de Cudos, de l'ATSEM de Bernos, et d'un agent accompagnateur du Bus.

De même le montant par élève versé par les deux communes serait porté à 55 €.

La discussion est de nouveau relancée sur la création d'un RPI.

M DAURIAN demande de revoir la convention afin d'y inclure un article relatif à l'occitan « *la commune se réserve le droit de se retirer, si la classe bilingue occitan n'est pas créée pour la rentrée 2020.* »

Le débat étant animé M le maire propose un vote à bulletin secret pour la création d'un RPI à la rentrée 2019.

Résultats à l'issue du vote : 11 votants, 2 procurations : 13

Oui : 8 non : 3 blanc : 1 enveloppe vide : 1

La création d'un RPI à la rentrée 2019 avec la commune de Bernos est adoptée par 8 voix, contre 5.

Où le rapport de M le Maire et les résultats des votes :

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I) proposé entre les deux communes, reposera sur les principes généraux suivants :

- Mise en œuvre d'un RPI dispersé avec le maintien des sites actuels de Bernos Beaulac et de Cudos,
- Transport scolaire classique permettant la desserte des 2 sites,
- Service cantine inchangé par rapport à la situation actuelle sur chaque école,
- Maintien d'un service de garderie sur chaque site.

Monsieur le Maire indique que la mise en œuvre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I) reposera sur un accord par convention entre les deux communes signée par chaque maire. Cette convention indiquera les conditions de répartition des charges financières entre les deux communes et reprendra les services indiqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 3 contres 2 abstentions :

- Accepte la création d'un RPI entre les communes de Cudos et Bernos à compter de la rentrée 2019, qui sera actée par une convention entre les deux communes,
- Autorise le Maire à continuer la démarche avec la commune de Bernos pour la mise au point de la convention.

Les commissions RPI de Bernos et Cudos devront finaliser la convention.

Une réunion d'information pour la classe d'occitan, menée par M FLOUROUX va être organisée par la commune auprès des parents des deux écoles.

4)ADHESION DU SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT DU SUD BAZADAIS SMEGREG

M DAURIAN explique les raisons de l'adhésion au SMEGREG (syndicat mixte pour la gestion de la ressource en eau du département de la Gironde). : Mieux gérer la ressource en eau et nous aider à la recherche d'un nouveau forage. Dans le cadre de la procédure d'adhésion, il convient que chaque commune membre du syndicat prenne une délibération.

Où le rapport de M DAURIAN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-7 ;

CONSIDERANT que le Syndicat d'eau et d'Assainissement du Sud-Bazadais est compétent notamment en matière de production, traitement, transport et distribution d'eau potable ;

CONSIDERANT les statuts du SMEGREG modifiés afin de permettre l'accueil des collectivités territoriales et leurs groupements exerçant tout ou partie de la compétence alimentation en eau potable dans le périmètre du SAGE Nappes Profondes de Gironde afin d'élargir la gouvernance de la gestion

équilibrée des ressources en eau dans un esprit de solidarité des actions et de mutualisation des moyens ;

CONSIDERANT l'arrêté du 24 février 2015 du Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne reconnaissant le SMEGREG en tant qu'Etablissement public de bassin (EPTB) pour les nappes profondes de Gironde ;

CONSIDERANT les enjeux de la gestion équilibrée et durable des nappes profondes de Gironde qui fournissent 97% de l'eau potable du Département ;

CONSIDERANT la délibération du Syndicat d'eau et d'Assainissement du Sud-Bazadais en date du 12 octobre 2018 et le courrier de son Président en date du 9 janvier 2019 demandant à la commune de donner son accord pour l'adhésion du syndicat au SMEGREG ;

Après avoir entendu le rapport et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Donne son accord pour que le Syndicat d'eau et d'Assainissement du Sud-Bazadais adhère au SMEGREG.

M RAIMAUT demande si une décision est prise pour la recherche d'un nouveau forage sur la commune. Il lui est répondu qu'il n'y a pas de réponse pour l'immédiat.

M MISTLER rajoute qu'il sera nécessaire de curer le forage existant ou d'en faire un ailleurs.

M DAURIAN répond que le cabinet d'étude planche sur le sujet mais qu'un tel projet ne devrait pas aboutir avant 2026, date de la prise de compétences par les communautés de communes.

5) CLASSEMENT EN NON VALEUR

Monsieur le maire informe les élus que M le Trésorier se trouve dans l'impossibilité de recouvrer un titre de recettes relatif au Budget de la commune d'un montant de 165.65 €. Le titre n°136 a été émis en 2014 au nom de Mme BROUQUEYRE Céline.

Conformément à la nomenclature M14, M le trésorier a sollicité Monsieur le maire afin que les membres du Conseil municipal délibèrent sur l'admission en non-valeur du titre détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte d'admettre en non-valeur le titre n°136 édité au nom de M. BROUQUEYRE Céline d'un montant de 165.65 € du Budget communal,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6) LOGEMENT DE LA POSTE

M Le maire donne lecture du courrier des locataires qui occupent le logement de la poste. Ils sollicitent 3 prises électriques supplémentaires dans une des chambres. Ils expliquent que les chambres de l'étage sont très froides et demandent s'il est possible d'envisager des travaux d'isolation sous le toit.

Les élus proposent de financer l'achat de la matière (laine de verre) et la pose par nos agents sur le plancher des combles.

Dans l'éventualité d'aménagements dans les combles, la municipalité fournira l'isolant, mais la pose sera à la charge du locataire.

7) ORGANISATION DES VŒUX

Les vœux auront lieu le samedi 19 janvier à 17h30 à la salle des fêtes.

Les galettes des rois, chouquettes, beignets et tartes seront commandés à la boulangerie GARRABOS ;

Préparation de la salle à 14 h 30.

8) REPAS DES ANCIENS

IL est programmé pour le samedi 23 mars 2019 à 12 h 30.

La commission a retenu le repas auprès de M LACAMPAGNE Benoit.

Lors des dernières réunions la commission avait souhaité alterner le choix du traiteur chaque année sur la commune entre les traiteurs ROUZIE ET LACAMPAGNE ;

Cette année M LACAMPAGNE propose un menu à 24 € incluant une coupe de champagne .

Spectacle retenu : Patrice, Michel et Jany pour un coût de 250 €

Durant le repas, une animation sera faite par le groupe « Lou Gascon »

La décoration de la salle est prévue le samedi matin. Mme LAFARGUE est chargée d'acheter les primevères.

9) PLANNING CONSEILS MUNICIPAUX

M le maire propose un planning des séances du conseil municipal pour 2019 :

les mercredis :

- 27/02, 10/04 ou 17/04, 22/05, 26/06, 21/08, 2/10, 4/12

Pour mémoire : les élections Européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019 ;

10) AFAFAF

M le maire indique que le bureau de l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAFAF) de BERNOS-BEAULAC ET CUDOS, en séance du 18 décembre 2018, a demandé sa dissolution et a proposé que :

- les équipements réalisés par l'association foncière soient incorporés dans le patrimoine communal,

- les avoirs financiers de l'association foncière soient attribués à la commune de Cudos.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte :

- que les équipements cités ci-dessus soient incorporés dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R.123.16 du code rural,

- que les avoirs de l'association soient versés à la commune.

11) DEMANDE DE SUBVENTION : LYCEE ANATOLE DE MONZIE

M le maire fait part du courrier d'une administrée sollicitant une subvention pour le compte du lycée de Bazas. Une classe comprenant 3 élèves de la commune organise un voyage de 5 jours à Verdun. Le coût du voyage s'élève à 389 €.

Il est demandé une participation à la commune pour les trois élèves.

Ouï le rapport de M le maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte d'octroyer une aide de 150 € à la classe 1^{er} ES2 pour le voyage à Verdun.

11) PARTICIPATION CITOYENNE

M le maire rappelle qu'une réunion organisée par les services de gendarmerie aura lieu à la salle des fêtes le mercredi 6 février 2019 à 18 h.

Une communication sera faite.

12) SINISTRE CLUB HOUSE

La salle a été cambriolée le 31/12 en soirée. Des portes ont été dégradées, de l'alcool et un fond de caisse de 200 € volés.

Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie. Déclaration faite auprès de l'assurance.

Un devis de réparation est chiffré à 3600 €.

13) PANNEAU POCKET

Le nouveau site a été consulté 132 fois depuis le 10 janvier.

Il faut diffuser au maximum l'information.

M PLATON propose de faire un courrier aux associations pour leur expliquer comment procéder à la diffusion d'informations.

Il faut respecter un processus :

- les associations viennent à la mairie pour demander l'inscription de la manifestation
- elles peuvent également envoyer un mail.

Dans tous les cas ça ne sera jamais à l'initiative de la mairie.

Les commerces de la commune (multiple, salon, cercle) pourront s'en servir pour diffuser des informations.

Mme DARCOS demande que pour le recensement, il soit rajouté le nom des agents.

M PLATON termine en indiquant que cet outil de communication parait satisfaisant.

14) MOUSTIQUES TIGRES

L'association l'Auringeta en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé proposera courant 2019 de nouveaux ateliers pour mieux connaître le moustique tigre.

15) MANIFESTATIONS DE LA BIBLIOTHEQUE

Les bénévoles de la bibliothèque proposent plusieurs animations sur la commune :

- 1 /03 carnaval : organisation d'un goûter (2 €) après le défilé sur le thème de la ferme. Les enfants de l'ALSH et le 3^{ème} âge doivent travailler sur ce projet.
- 15/02 : diffusion d'un film
- 7 juillet. Elles proposent la venue d'un Chœur D'hommes pour un coût de 600 €. Les entrées seront à 8 €. Un repas champêtre à 12 € et 8 € pour les moins de 10 ans, et plusieurs ateliers de relaxation

16) INVESTISSEMENTS MATERIEL

Pour les futurs investissements, M le maire présente un robot tondeur pour l'entretien du terrain de football.

Il permettrait de récupérer 4 heures / semaine (période intense) sur l'agent et de l'affecter à d'autres travaux.

Coût de l'achat : 5396.20 € TTC

Les élus sont intéressés par cet investissement. Ce projet est confié à la commission des finances.

17) PLANNING LOCATIONS SALLE DES FETES

- L'atelier danse de Familles rurales a signalé un carreau dangereux dans la salle, qui est à l'origine de la chute d'un danseur.
- Désignation des personnes responsables de l'état des lieux pour les prochaines locations :
- le 26/01 M PORTES
- le 23/02 M PLATON
- le 2/03 Mme LALANE

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est confiée aux élus :

- M PORTES :

Budget : les résultats laissent apparaître un excédent de fonctionnement pour l'année 2018 ;

Salle des fêtes : IL faut réactualiser la demande d'emprunt pour les travaux de la salle des fêtes.

CIAS : les derniers ateliers équilibre et forme ont connu un réel succès. Un nouvel atelier est prévu pour la période de février à avril : atelier nutrition.

Mme DE LA ROSA propose un 3^{ème} atelier pour la fin de 2019. Le jour devant changer, nous allons rencontrer des problèmes de disponibilités de salle, avec d'autres manifestations d'associations (cours de cuisine)

Le CIAS a demandé de rapprocher les communes de Cudos et Bernos pour optimiser la fréquentation des ateliers.

Toutefois, M DAURIAN répond que les ateliers cuisines sont compatibles avec d'autres associations dans l'utilisation de la salle.

- Mme LAFARGUE : elle demande si un cahier de doléances a été ouvert dans la commune.

Oui, un cahier est mis à la disposition des administrés dans la salle du conseil.

- PLANTON Michel : il précise que les municipalités peuvent organiser des débats dans la commune autour du grand débat. Quelle position doit adopter la commune ?

- SERES Anny : elle a aperçu des enfants de l'école le mardi après-midi dans la salle.

Effectivement, les enseignants de l'école ont sollicité la salle pour quelques mardis après-midi.

Elle fait par d'une requête du Comité des fêtes. Lors de leur assemblée générale, ils ont sollicité auprès de la commune l'acquisition d'un compteur de chantier pour la fête.

Elle signale également, un fil électrique qui pend à l'extérieur de la salle côté parking.

Il lui est répondu qu'il n'y a aucun danger, mais qu'il faut l'enrouler.

- M BARBE : Plusieurs chemins ont été nettoyés.

Il faudrait pouvoir nettoyer les chemins une fois par an.

Cyril ne connaissant pas tous les chemins, M BARBE propose qu'ils se rencontrent pour un état des chemins à faire.

M le maire précise que dans l'immédiat le tracteur est en panne (fuite roue avant).

Il rajoute qu'en plus des chemins habituels, la piste de Ferrand, chemin de Laprie, chemin de la Vignasse, chemins rétrocedés par l'AFAFAF ont été nettoyés.

M BARBE et Mme LAFARGUE vont participer à une réunion à la demande du Lycée St clément pour donner des informations sur la gestion des espaces verts.

M DAURIAN souhaite que l'on clarifie l'utilisation de l'espace public derrière la mairie avec le locataire actuel.

Il faut indiquer que cette zone n'est pas réservée au locataire et lui demander de sortir les deux voitures stationnées.

Il explique également la pose de l'algeco qui est une extension du bureau existant. Ce local, plus spacieux, permettra d'y faire les réunions.

Il confirme que tous les frais de ce local sont à la charge de l'Association Familles Rurales.

Séance levée à 00 h12